

## Agriculture | Loup : Des tirs de défense demandés par la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne



**Depuis l'identification officielle d'un loup, le 3 décembre en Haute-Vienne par l'Office français de biodiversité photographié à Champagnac-la-Rivière, l'angoisse est montée d'un cran chez les agriculteurs. Au point que la Chambre d'agriculture demande à la Préfecture des tirs de défense après la prédation d'une demi douzaine de brebis. En Haute-Vienne, les 500 éleveurs ovins redoutent de nouvelles attaques sur leur cheptel fort d'environ 190 000 bêtes.**

Six brebis attaquées par le loup en moins d'un mois sur le département, c'est le constat de l'Office français de la biodiversité depuis que la présence d'un loup a été authentifiée. « Aujourd'hui, l'ensemble de la profession agricole, les syndicats et associations d'éleveurs parlent d'une même voix annonce Emilie Pons, vice-présidente de la chambre d'agriculture, ils veulent défendre le plus rapidement possible leur exploitation. On entre dans le cadre du plan loup pour demander des tirs de défense sur les exploitations attaquées ». Depuis la mi-décembre, cinq d'entre elles ont été prédatées sur la moitié Sud mais aussi côté Est à Bujaleuf, Saint-Germain-les-Belles et la dernière à Rempnat, le 25 décembre, où deux brebis gestantes ont été partiellement dévorées « avec 30 kilos consommés sur l'une et au minimum 20 kilos sur la deuxième précise-t-elle et pour trois autres exploitations, on attend les résultats de l'OFB. Le rythme des attaques est donc assez soutenu ». Pour l'élue, il est urgent d'agir avant le retour du printemps, saison où les brebis quitteront les bergeries pour retourner au pré.

Si un loup gris a bien été photographié le 1er décembre à Champagnac-la-Rivière et le 3 décembre à Ladignac-le-Lois vraisemblablement le même individu, des attaques simultanées sur deux secteurs font penser à plusieurs individus. « Cela sont deux foyers différents parce qu'il y a des attaques qui se concentrent sur le côté Corrèze-Creuse et des attaques qui sont plus à l'Ouest de la Haute-Vienne » analyse-t-elle.



## « C'est le retour du Moyen-Age »

A l'automne et au début de l'hiver, des loups solitaires sont en transit à la recherche d'une partenaire et d'un territoire pour s'implanter. Des individus ont également été signalés en Creuse et en Corrèze. Ces attaques préoccupent les éleveurs générant « du stress même en hiver car les agriculteurs n'ont pas la place de rentrer tous leurs animaux ajoute-t-elle. Et au printemps, comment cela va se passer quand on va ressortir les bêtes ? Cela surprend même des agriculteurs avertis. C'est un retour au Moyen-Âge, la plupart ne pensait pas vivre ça en Limousin. »

La cellule de veille sur le loup s'est réunie à la Préfecture de Limoges le 5 janvier avec, par visioconférence, une intervention du Préfet Jean-Paul Célet, coordonnateur du plan loup au niveau national. Des groupes de travail vont être mis en place d'ici la fin du mois pour travailler sur les moyens de protection, la non protégeabilité des exploitations haut-viennoises et l'application du plan loup. Etabli pour les zones de montagne et de pastoralisme, celui-ci n'est pas adapté au département. « Nous voulons faire évoluer le plan loup en regardant ce qui se fait en Saône-et-Loire où les éleveurs subissent de grosses attaques sur le Charolais signale l'élue, ils peuvent faire des tirs de défense. Les chiens de protection et les clôtures électriques, ce serait une perte d'argent et de temps dans la configuration de nos exploitations avec un coût de 200 000 euros pour chacune plus 20 000 euros de frais d'entretien par an ! » Pour procéder à des tirs de défense, un tireur avec permis de chasse valide est désigné sur chaque exploitation. Au niveau national, le prélèvement de 105 loups par an est autorisé sur une population présumée entre 430 et 840 individus.

Par ailleurs, la Région Nouvelle-Aquitaine a mandaté le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin dans le but de mener trois missions. Il s'agit d'abord de mettre en place un réseau local, afin de réunir les acteurs du territoire pour faciliter la circulation d'informations. De plus, une application doit être lancée pour signaler rapidement un indice de présence de loup. Enfin, il est prévu de développer un réseau de pièges-photographiques afin de détecter des loups. Pour remplir ces missions, le PNR a recruté en juillet 2021 une chargée de mission grands prédateurs.

En cas de suspicion de prédation, les éleveurs doivent faire un signalement auprès de l'Office français de la biodiversité (Tél. :05 55 32 20 54) afin d'être indemnisés en cas d'attaque avérée par le loup.

Corinne Mérigeau  
Crédit Photo : Corinne Mérigeau  
Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 13/01/2021  
[Url de cet article](#)